

Courrier n° .....0749.....  
Reçu le  
**12 FEV. 2020**  
Mairie de  
**LA FARLEDE VAR**

URBA  
GS

Service émetteur : DD83 Santé-Environnement

Le directeur général de l'agence régionale de santé  
PACA

Merci de rappeler impérativement la référence de ce courrier

Affaire suivie par : A. MURIEL  
Courriel : alexandra.muriel@ars.sante.fr

Téléphone : 04 13 55 89 28  
Télécopie : 04 13 55 89 92

Réf. : DD83/SE/AM/2020/48  
P.J. :

Date :

Objet : LA FARLEDE – révision n°1 - avis sur le dossier de PLU arrêté

Réf : Votre transmission courriel du 14/01/2020– Dossier suivi par Nadia WEILL

à  
DDTM  
Service Planifications et Prospective  
Pôle Animation et Urbanisme  
Boulevard du 112<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie  
CS 31209  
83070 TOULON CEDEX

Pour faire suite à votre transmission visée en référence, je souhaite porter à votre connaissance les observations de mes services :

Alimentation en eau potable :

La commune dispose d'une ressource (forage des Fourniers) qui fournit environ 150 000 m<sup>3</sup> par an, et achète le reste (environ 520 000 m<sup>3</sup>) au SIVOM du Canton de Sollies Pont/CC Vallée du Gapeau. Du fait de l'augmentation de la population (avec un scénario maîtrisé de 1.2%), le dossier fait apparaître (en p202 du rapport de présentation) un besoin supplémentaire en eau : 105 000 m<sup>3</sup> à l'horizon 2035. Il indique ensuite que les ressources sont suffisantes sans plus d'explication. La notice sanitaire détaille les volumes mais ne fait pas figurer cette donnée d'importance.

- **La commune doit absolument s'assurer auprès de son fournisseur d'eau qu'il lui sera possible d'augmenter la capacité de fourniture d'eau dans les années à venir ; la commune devant justifier qu'elle peut faire face l'évolution démographique, cet engagement devra figurer dans le PLU.**

Qualité de l'air et pollens :

Le PLU prévoit la végétalisation de certains espaces dans le cœur de ville : la commune devra veiller à limiter les effets de certains pollens sur la santé des populations sensibles en s'appuyant sur les recommandations du Réseau National de Surveillance Aérobiologique (guide [www.vegetation-en-ville.org](http://www.vegetation-en-ville.org)) qui préconise notamment :

- de diversifier les plantations
- d'éviter d'implanter les espèces végétales fortement allergisantes telles que cyprès, bouleau, chêne, aulne, frêne...

./...

Sous réserve du respect de la prescription ci-dessus, mes services émettent un avis favorable au PLU révisé de la Farlède.

Pour le directeur général de l'agence  
régionale de santé PACA  
par délégation.

L'ingénieur général du génie sanitaire

M. WEICHERDING Joël

Copie : DREAL/SCADE/UEE (contribution à l'avis de l'autorité environnementale)  
Mairie de La Farlède